

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014

A une séance ordinaire tenue le 22 avril 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 207-04-2014
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2014**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Consultation projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (*Règlement 402-2014*)
 - 4.2- Consultation projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme, 258-2009, afin de prévoir un tarif pour la présentation d'une demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (*Règlement 258-D-03-2014*)

- 4.3- Adoption amendement au règlement de zonage pour retirer la terminologie de la hauteur des bâtiments et pour ajouter dans les enseignes prohibés les enseignes à message animé et variable (*Règlement 222-T-01-2014*)
- 4.4- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone HV 404 à même une partie de la zone HV 117, pour autoriser les usages d'habitation unifamiliale isolée et unifamiliale juxtaposée dans cette zone HV 404 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-U-02-2014*)
- 4.5- Adoption second projet d' amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone CVG 405 à même une partie des zones CVG 230, CVG 237 et P 235, autoriser l'usage de stationnement public et la construction de projet intégré dans cette zone CVG 405 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-V-02-2014*)
- 4.6- Adoption règlement décrétant l'acquisition de divers camions pour le service des travaux publics et génie et d'un emprunt de 385 167 \$ (*Règlement 401-2014*)
- 4.7- Adoption règlement décrétant le remplacement du pont du chemin des Skieurs et un emprunt au montant de 545 685 \$ (*Règlement 403-2014*)
- 4.8- Adoption amendement au règlement de circulation et de stationnement pour ajouter un arrêt dans les deux directions sur la rue Des Ormes angle des Cèdres et une interdiction de stationner dans le stationnement municipal derrière la Caisse Populaire au niveau du sentier vers l'avenue du Relais (*Règlement SQ-3H-2014*)
- 4.9- Adoption amendement au règlement concernant les nuisances pour modifier les articles concernant le bruit (*Règlement SQ-04A-2014*)
- 4.10- Avis de motion : amendement au règlement de circulation et de stationnement pour modifier la vitesse de circulation sur différentes rues (*Règlement SQ-03J-2014*)

5- **Soumissions**

- 5.1- Résultat des soumissions pavage 2014
- 5.2- Résultat des soumissions contrat d'entretien de la ventilation dans différents édifices de la Ville
- 5.3- Résultat des soumissions contrats d'entretien des génératrices

6- **Administration et Finances**

- 6.1- Présentation des états financiers 2013 de la Ville (dépôt)
- 6.2- Dépôt du certificat du greffier concernant la tenue le 15 avril 2014 de la période d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 399-2014
- 6.3- Autorisation pour la signature du protocole d'entente de délégation de compétence à la MRC pour le projet d'interconnexion de la piste cyclable

6.4- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

7.1- Paiement à la Sûreté du Québec de la quote-part 2014 de la Ville de Saint-Sauveur

7.2- Autorisation pour demander des soumissions pour un camion auto-pompe en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres

7.3- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 mars 2014

8- Travaux publics et génie

8.1- Remise de dépôt de garantie : produits pétroliers

8.2- Paiement de facture Équipe Landco pour la construction de la station de pompage 772 Principale

9- Environnement

10- Urbanisme (10.1 à 10.18 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 7 avril 2014*)

10.1- 64, avenue Sainte-Marguerite : Démolition, plans 2014-061

10.2- 1 000, chemin Avila : « 4234961 Canada inc. » Modification extérieure, plans 2014-062

10.3- 8, chemin de la Grande-Corniche : Nouvelle construction sur terrain en forte pente, plans 2014-064

10.4- 129, rue Principale : « Piscines St-Sauveur » Agrandissement, plans 2014-065

10.5- 129, rue Principale : « Piscines St-Sauveur » Couleurs du revêtement extérieur et de la toiture, plans 2014-076

10.6- 200, rue Principale, local 6 : « Espace Beauté » Enseigne communautaire, plans 2014-068

10.7 200, rue Principale, local 8 : Enseigne communautaire, plans 2014-070

10.8- 2 160 C, chemin Jean-Adam : « Multi-moteurs Saint-Sauveur » Enseigne communautaire, plans 2014-071

10.9- 467 A, avenue de l'Église : « Solo Coiffure » Enseigne communautaire, plans 2014-072

10.10-66, avenue de la Gare : « Café-bistro Van Houtte » Lettrage, plans 2014-073

10.11-68, avenue de la Gare, local 201 : « Medinord » Enseigne communautaire, plans 2014-074

10.12-68, avenue de la Gare, local 205 : « Méta Création » Enseigne communautaire, plans 2014-075

- 10.13-Dérogation mineure 2^e rue du Domaine-Bavarois : Plans 2014-077
- 10.14-Dérogation mineure *Accord de principe* Chemin des Basques : « 9214-2470 Québec inc. » Plans 2014-078
- 10.15-Lotissement Chemin des Entreprises : « 2633-1413 Québec inc. » 5 461 656 à 5 461 661, plans 2014-080
- 10.16-Lotissement Chemin Lily : « 9196-2241 Québec inc. » 5 277 429 à 5 277 438, plans 2014-081
- 10.17-Dérogation mineure 134, chemin de la Poutrelle : Plans 2014-059 (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.18-Dérogation mineure 157, chemin Du Lac Millette: Plans 2014-079 (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.19-119 des Opales résidence avec conditions d'insalubrité
- 10.20-Mandat aviseurs légaux pour ordonnance de sauvegarde 371 Principale
- 10.21-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mars 2014

11- Vie Communautaire

- 11.1- Écluse des Laurentides subvention 2014 pour du travail de rue
- 11.2- Autorisation pour l'acquisition de buts et filets de soccer
- 11.3- Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

12- Ressources Humaines

- 12.1- Engagement horticulteur été 2014 service des travaux publics et génie
- 12.2 Engagement mécanicien service des travaux publics et génie suite à un départ à la retraite
- 12.3- Engagement pompier/préventionniste

13- Correspondance

- 13.1- Souper bénéfique au profit de la Société d'Histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut: Comme par les années passées, la Ville se procure 4 billets à titre de soutien à cet organisme (10 mai 2014)
- 13.2- Demande auprès de la Commission municipale du Québec pour l'exemption de taxes de la COOP d'aqueduc O Grand Ruisseau
- 13.3- Demande d'appui à la campagne provinciale *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* par le regroupement des organismes communautaires des Laurentides
- 13.4- Tournoi de golf de la Ville de Sainte-Adèle: Comme par les années passées, la Ville se procure un (1) billet à titre de soutien aux organismes à but non lucratif de la Ville de Sainte-Adèle

13.5- Tournoi de golf au profit de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur: Comme par les années passées, la Ville se procure quatre (4) billets à titre de soutien à cet organisme

14- Points nouveaux

14.1- 117 à 121 de l'Église : rénovation extérieure, plans 2014-082

14.2- Ajustement de la quote-part de Saint-Sauveur pour l'enfouissement, la compensation Rivière-Rouge, la redevance au MDDEFP et la disposition des matières

14.3- Club Optimiste : demande pour la tenue de la course de boîte à savon le 7 septembre 2014

14.4- Dépôt du certificat des activités du trésorier selon le chapitre 13 de la *loi sur les élections et référendums*

14.5- Engagement directeur-adjoint service des travaux publics et génie

14.6- Engagement employés temporaires service des travaux publics et génie

14.7- Souper bénéfique pour la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides

15- Période de questions du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 208-04-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2014

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2014 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 209-04-2014
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 402-2014

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 402-2014 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement et demande à la directrice du service d'urbanisme de compléter les informations. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 210-04-2014
CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 258-D-03-2014
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-D-03-2014 intitulé « Projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement et demande à la directrice du service d'urbanisme de compléter les informations. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 211-04-2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-T-01-2014 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 janvier 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 janvier 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 janvier 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 février 2014;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors d'une assemblée ordinaire du conseil le 24 mars 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 222-T-01-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 212-04-2014
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-U-02-2014 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimement;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-U-02-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 213-04-2014
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-V-02-2014 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et résolu unanimement;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-V-02-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 214-04-2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 401-2014
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE DIVERS CAMIONS POUR LE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE ET D'UN EMPRUNT
DE 385 167 \$

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 401-2014 décrétant l'acquisition de divers camions pour le service des travaux publics et génie et d'un emprunt de 385 167 \$ est adopté.

RÉSOLUTION 215-04-2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 403-2014
DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DU PONT DU CHEMIN DES
SKIEURS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 545 685 \$

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 403-2014 décrétant le remplacement du pont du chemin des Skieurs et un emprunt au montant de 545 685 \$ est adopté.

RÉSOLUTION 216-04-2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO SQ-3H-2014
POUR AJOUTER UN ARRÊT DANS LES DEUX DIRECTIONS SUR
LA RUE DES ORMES ANGLE DES CÈDRES ET UNE INTERDICTION
DE STATIONNER DANS LE STATIONNEMENT MUNICIPAL
DERRIÈRE LA CAISSE POPULAIRE AU NIVEAU DU SENTIER
VERS L'AVENUE DU RELAIS

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro SQ-3H-2014 pour ajouter un arrêt dans les deux directions sur la rue Des Ormes angle des Cèdres et une interdiction de stationner dans le stationnement municipal derrière la Caisse Populaire au niveau du sentier vers l'avenue du Relais est adopté.

RÉSOLUTION 217-04-2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO SQ-4A-2014
AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT
LES NUISANCES POUR MODIFIER LES ARTICLES
CONCERNANT LE BRUIT

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 24 mars 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro SQ-4A-2014 amendant le règlement concernant les nuisances pour modifier les articles concernant le bruit est adopté.

AVIS DE MOTION 218-04-2014
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-3J-2014
AMENDANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-3J-2014 amendant le règlement de circulation et de

stationnement pour modifier la vitesse de circulation sur différentes rues. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 219-04-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
PAVAGE 2014

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 8 avril 2014 à 11 h 00 pour le pavage de diverses rues en 2014;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Pierre-Alexandre Paquette agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu six (6) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Les Entreprises Guy Desjardins inc	726 961,52 \$
Uniroc Construction inc	784 973,00 \$
Asphalte Desjardins inc	793 559,29 \$
Sintra inc	831 861,37 \$
Asphalte Constructions Anor (1992) inc	861 536,53 \$
Pavage Jérômien inc	1 006 235,90 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 15 avril 2014;

ATTENDU : Que dans les travaux prévus sur la rue De l'Église il y a une participation de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un montant de 52 560 \$ dans le cadre du lien cyclable entre les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights en reliant le parc linéaire Le P'tit Train du Nord au corridor aérobique (interconnexion);

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2014 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 726 961,52\$ incluant les taxes, présentée par Les Entreprises Guy Desjardins inc est acceptée pour le pavage de différentes rues en 2014 et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 220-04-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
ENTRETIEN ÉQUIPEMENT VENTILATION

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 22 avril 2014 à 10 h 00 pour le contrat d'entretien des équipements de ventilation dans les édifices de la Ville;

ATTENDU : Que quatre (4) firmes ont été invitées à présenter une soumission;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Mécanique RH 2003 Ltée	17 454,35 \$
Ventilex	20 436,81 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 22 avril 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 17 454,35 \$ incluant les taxes, présentée par Mécanique RH 2003 Ltée est acceptée pour le contrat d'entretien de trois (3) ans des équipements de ventilation dans les édifices de la Ville et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 221-04-2014
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
ENTRETIEN DE GÉNÉRATRICES

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 22 avril 2014 à 11 h 00 pour l'entretien des génératrices;

ATTENDU : Que quatre (4) firmes ont été invitées à présenter une soumission;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Drumco Énergie	36 799,29 \$
Hewitt	109 804,57 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 22 avril 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 36 799,29 \$ incluant les taxes, présentée par Drumco Énergie est acceptée pour l'entretien de trois (3) ans des génératrices et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

COMMENTAIRE 222-04-2014
DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2013

ATTENDU : L'avis public publié le 2 avril 2014 à l'effet que serait déposé le rapport financier 2013 à l'assemblée du conseil du 22 avril 2014;

ATTENDU : Le dépôt dudit rapport financier par le trésorier de la Ville de Saint-Sauveur;

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2013, incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

COMMENTAIRE 223-04-2014
CERTIFICAT DU GREFFIER
RÈGLEMENT 399-2014

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 15 avril 2014 pour le règlement 399-2014 pour l'acquisition d'un camion incendie de type auto-pompe et d'appareils respiratoires pour le service des incendies et d'un emprunt de 689 850 \$.

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 500.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 399-2014 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RÉSOLUTION 224-04-2014
SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MRC
PROJET D'INTERCONNEXION

ATTENDU Le projet de la MRC des Pays-d'en-Haut pour procéder à l'établissement d'un lien cyclable entre les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights en reliant le parc linéaire Le P'tit Train du Nord au corridor aérobique (interconnexion);

ATTENDU Qu'il est nécessaire d'établir une entente pour que les municipalités locales délèguent à la M.R.C. certaines compétences relativement à l'exécution de travaux d'aménagement d'un lien cyclable entre les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights (projet interconnexion);

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut relatif à l'aménagement d'un lien cyclable entre les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights concernant le projet d'interconnexion.

RÉSOLUTION 225-04-2014
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 17 avril 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 35947 à 36290) pour la période du 13 mars au 16 avril 2014 au montant de 864 707,59 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 226-04-2014
PAIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
DE LA QUOTE-PART 2014

ATTENDU La facture reçue pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2014 incluant un ajustement pour l'année 2013 soit un montant total de 3 158 748 \$;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 31 mars 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à verser au ministre des Finances du Québec les sommes exigées pour les services de la Sûreté du Québec à savoir 1 579 374 \$ le 30 juin 2014 et 1 579 374 \$ le 31 octobre 2014.

RÉSOLUTION 227-04-2014
DEMANDE DE SOUMISSIONS
CAMION AUTO-POMPE

ATTENDU L'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui permet au conseil d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire se porter acquéreur d'un camion auto-pompe avec citerne pour le service des incendies;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur utilise un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'acquisition d'un camion auto-pompe avec citerne pour le service des incendies le tout en conformité avec l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

COMMENTAIRE 228-04-2014
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Les statistiques des interventions par le service des incendies en mars 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 28 interventions durant le mois dont, entre autre, quatre (4) entraides, quatre (4) feux de véhicules, quatre (4) feux de bâtiments et six (6) systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 229-04-2014
REMISE DE DÉPÔT DE GARANTIE :
PRODUITS PÉTROLIERS

ATTENDU Les demandes de soumissions pour la fourniture de produits pétroliers pour la période 2014 à 2019;

ATTENDU L'octroi du contrat à la firme Produits Pétroliers Grand'Maison par la résolution 79-02-2014;

ATTENDU L'article 2.5 du devis d'appel d'offres qui stipulait que le dépôt de garantie sera remis dans un délai de trente (30) jours suite à l'octroi du contrat;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Produits Pétroliers Grand'Maison le dépôt de garantie accompagnant la soumission pour la fourniture de produits pétroliers pour la période entre 2014 et 2019.

RÉSOLUTION 230-04-2014
PAIEMENT DE FACTURE CONSTRUCTION
DE LA STATION DE POMPAGE 772 PRINCIPALE

ATTENDU La résolution 672-12-2013, suite à un appel d'offres, retenant les services de la firme Les Entreprises Landco inc pour l'agrandissement de la station de pompage au 772 Principale;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 9 avril 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 390-2013 remboursé par la subvention TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Les Entreprises Landco inc la somme de 24 000,00 \$ incluant les taxes pour l'agrandissement de la station de pompage au 772 Principale.

RÉSOLUTION 231-04-2014
64, AVENUE SAINTE-MARGUERITE :
DÉMOLITION, PLANS 2014-061

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0071 présentée le 5 mars 2014 pour la propriété du 64, avenue Sainte-Marguerite;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-061, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété du 64, avenue Sainte-Marguerite.

RÉSOLUTION 232-04-2014
1 000, CHEMIN AVILA : « 4234961 CANADA INC. »
MODIFICATION EXTÉRIEURE, PLANS 2014-062

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0098 présentée le 21 novembre 2012 pour la propriété du 1 000, chemin Avila;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-062, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 1 000, chemin Avila, en remplacement des plans 2012-201.

RÉSOLUTION 233-04-2014
8, CHEMIN DE LA GRANDE-CORNICHE :

NOUVELLE CONSTRUCTION SUR TERRAIN EN FORTE PENTE,
PLANS 2014-064

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0035 présentée le 31 janvier 2014 pour la propriété du 8, chemin de la Grande-Corniche;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-064, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 8, chemin de la Grande-Corniche.

RÉSOLUTION 234-04-2014
129, RUE PRINCIPALE : « PISCINES ST-SAUVEUR »
AGRANDISSEMENT, PLANS 2014-065

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0015 présentée le 20 janvier 2014 pour la propriété du 129, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-065, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 129, rue Principale.

RÉSOLUTION 235-04-2014
129, RUE PRINCIPALE : « PISCINES ST-SAUVEUR »
COULEURS DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET DE LA TOITURE,
PLANS 2014-076

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0949 présentée le 4 novembre 2013 pour la propriété du 129, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-076, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 129, rue Principale.

RÉSOLUTION 236-04-2014
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 6 : « ESPACE BEAUTÉ »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-068

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0020 présentée le 11 février 2014 pour la propriété du 200, rue Principale, local 6;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-068, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 6, en remplacement des plans 2014-042.

RÉSOLUTION 237-04-2014
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 8 :
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,
PLANS 2014-070

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0070 présentée le 25 février 2014 pour la propriété du 200, rue Principale, local 8;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation

du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-070, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 8.

RÉSOLUTION 238-04-2014
2 160 C, CHEMIN JEAN-ADAM :
« MULTI-MOTEURS SAINT-SAUVEUR »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-071

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2013-0987 présentée le 20 novembre 2013 pour la propriété du 2 160 C, chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-071, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 2 160 C, chemin Jean-Adam, en remplacement des plans 2013-199.

RÉSOLUTION 239-04-2014
467 A, AVENUE DE L'ÉGLISE : « SOLO COIFFURE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-072

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0083 présentée le 17 mars 2014 pour la propriété du 467 A, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-072, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 467 A, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 240-04-2014
66, AVENUE DE LA GARE :
« CAFÉ-BISTRO VAN HOUTTE »
LETTRE, PLANS 2014-073

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0086 présentée le 13 mars 2014 pour la propriété du 66, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-073, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 66, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 241-04-2014
68, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 201 :
« MEDINORD » ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,
PLANS 2014-074

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0098 présentée le 5 mars 2014 pour la propriété du 68, avenue de la Gare, local 201;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-074, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 68, avenue de la Gare, local 201.

RÉSOLUTION 242-04-2014
68, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 205 :
« MÉTA CRÉATION » ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,
PLANS 2014-075

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0097 présentée le 21 mars 2014 pour la propriété du 68, avenue de la Gare, local 205;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-075, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 68, avenue de la Gare, local 205.

RÉSOLUTION 243-04-2014
DÉROGATION MINEURE
2^E RUE DU DOMAINE-BAVAROIS :
PLANS 2014-077

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014;

ATTENDU qu'aucune précision n'a pu être obtenue quant à la localisation d'un système septique sur le terrain;

ATTENDU qu'aucune information n'est présentée quant au volume de déblai et remblai requis en lien avec le positionnement proposé de la résidence;

ATTENDU qu'aucune information ne permet de comprendre comment l'accès au terrain sera pratiqué et l'effet de cette localisation sur celle proposée pour le bâtiment;

ATTENDU que des informations additionnelles auraient pu permettre d'apprécier le préjudice subi par l'application du règlement de zonage;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse d'accorder une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage 222-2008, afin d'autoriser la localisation du bâtiment principal à une distance de 4 m et celle du balcon à une distance de 3,09 m depuis la limite avant du lot.

RÉSOLUTION 244-04-2014
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
CHEMIN DES BASQUES : « 9214-2470 QUÉBEC INC. »
PLANS 2014-078

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014;

ATTENDU qu'un projet alternatif de lotissement est possible à proximité d'un cours d'eau;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal :

- accorde en principe une dérogation mineure à l'article 251 du règlement zonage no 222-2008, afin de permettre le remblai du milieu humide localisé sur le lot 5 336 666, à environ 40 m de l'avenue de l'Église, à gauche du nouveau chemin des Basques;
- refuse d'accorder une dérogation mineure à l'article 31 du règlement relatif au lotissement no 223-2008, afin de permettre une subdivision du lot projeté 5 496 048 avec une superficie de 2 000 m² plutôt que 5 000 m².

RÉSOLUTION 245-04-2014
LOTISSEMENT CHEMIN DES ENTREPRISES :
« 2633-1413 QUÉBEC INC. »
5 461 656 À 5 461 661,
PLANS 2014-080

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-080, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 461 656 à 5 461 661, situés sur le chemin des Entreprises, et d'accepter en paiement la somme de 23 992 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

RÉSOLUTION 246-04-2014
LOTISSEMENT CHEMIN LILY :

« 9196-2241 QUÉBEC INC. »
5 277 429 À 5 277 438, PLANS 2014-081

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 7 avril 2014, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-081, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 277 429 à 5 277 438, situés sur le chemin Lily, et d'accepter en paiement la somme de 12 400 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux) ainsi qu'une servitude de passage reliant ces terrains au Domaine Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 247-04-2014
DÉROGATION MINEURE
134, CHEMIN DE LA POUTRELLE :
PLANS 2014-059

ATTENDU La résolution 185-03-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 26 mars 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, visant à régulariser la présence d'une portion de la galerie située en marge avant à 6,84 m plutôt que 7 m et la présence d'un escalier à 2,90 m plutôt que 7 m, tel que prescrit.

RÉSOLUTION 248-04-2014
DÉROGATION MINEURE
157, CHEMIN DU LAC MILLETTE:
PLANS 2014-079

Mme la conseillère Diane Dufour-Flynn étant sur le conseil d'administration d'Habitat Saint-Sauveur elle se retire des discussions sur la présente résolution.

ATTENDU L'avis public publié le 26 mars 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 42 du règlement de lotissement no 223-2008, visant à régulariser le chemin sur le lot 5 368 569 avec une largeur variant de 9,66 mètres à 13,72 mètres plutôt que 15 m, tel que prescrit et ce pour le 157 Chemin du Lac Millette.

RÉSOLUTION 249-04-2014
119 DES OPALES RÉSIDENCE AVEC
CONDITIONS D'INSALUBRITÉ

ATTENDU que dans un bâtiment situé à l'adresse civique 119, rue des Opales à Saint-Sauveur, il a été constaté la présence d'humidité et de moisissure ainsi que de champignons;

ATTENDU que cette situation a un impact significatif sur la qualité de l'air à l'intérieur de ce bâtiment et est susceptible de porter atteinte à la sécurité et à la santé des occupants;

ATTENDU que des personnes occupent ou sont susceptibles d'occuper ce bâtiment;

ATTENDU qu'il y a lieu que des travaux soient effectués afin d'enrayer la présence de moisissure, d'humidité et champignons;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

1. Que la Ville de Saint-Sauveur constate que dans le bâtiment situé à l'adresse civique 119, rue des Opales à Saint-Sauveur, il existe une cause d'insalubrité consistant en la présence d'humidité, de moisissure et de champignons;
2. Qu'une mise en demeure soit transmise au propriétaire dudit bâtiment afin de l'enjoindre de cesser l'occupation de ce bâtiment et de procéder aux travaux requis pour satisfaire aux normes en matière de qualité de l'air;
3. À défaut par le propriétaire d'obtempérer à ladite mise en demeure, que la firme Prévost Fortin D'Aoust soit mandatée aux fins d'entreprendre toutes procédures judiciaires qui s'imposent, y incluant les expertises requises en pareilles circonstances.

RÉSOLUTION 250-04-2014
MANDAT AVISEURS LÉGAUX
ORDONNANCE DE SAUVEGARDE
971 PRINCIPALE

ATTENDU L'incendie d'une partie du 971 Principale survenu le 25 mars 2014;

ATTENDU Le constat du service de l'urbanisme à l'effet que le bâtiment en question présente des problèmes de structure;

ATTENDU Le rapport de la firme DWD Consultants spécifiant que l'état de l'immeuble en question présente des anomalies inquiétantes qui exigent des correctifs urgents et qu'il serait souhaitable d'éviter l'accès à cet immeuble;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le bureau d'aviseurs légaux Prévost, Fortin, d'Aoust soit mandaté pour déposer devant la Cour supérieure du Québec les ordonnances et requêtes nécessaires afin d'obtenir l'évacuation de l'immeuble, la sécurisation du site et la démolition des bâtiments qui y sont érigés si requis.

COMMENTAIRE 251-04-2014 **STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de mars 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 34 permis d'émis pour un total de 877 000 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 982 000 \$.

RÉSOLUTION 252-04-2014 **SUBVENTION L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES**

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-04-04-14 émise lors de la réunion du 2 avril 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice de la Vie communautaire en date du 3 avril 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2014 de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La subvention à l'Écluse des Laurentides pour les services d'un travailleur de rues soit de 20 000 \$ pour l'année 2014.

RÉSOLUTION 253-04-2014 **AUTORISATION POUR L'ACQUISITION** **DE BUTS ET FILETS DE SOCCER**

ATTENDU : Qu'afin de pouvoir conserver le grand terrain pour le soccer à 7 et à 11 joueurs, trois petits terrains pour les 4 à 6 ans seront ajoutés au bout du grand terrain et à cet effet il y aura donc un besoin de trois paires de but, de même qu'un filet séparateur entre les terrains;

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-05-04-14 émise lors de la réunion du 2 avril 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice de la Vie communautaire en date 8 avril 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE : La directrice du service de la vie communautaire soit autorisée à acquérir les buts et filets pour le soccer de la firme Groupe Sport-Inter Plus au montant de 4 595,37 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 254-04-2014
APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

ATTENDU L'ouverture de l'appel de projets destinés aux bibliothèques publiques autonomes présenté par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU La recommandation de la commission de la vie communautaire numéro VC-06-04-14 en date du 2 avril 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice de la Vie Communautaire en date du 3 avril 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur présente une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets destinés aux bibliothèques publiques autonomes présenté par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et que Madame Ginette Gilbert directrice du service de la vie communautaire soit autorisée à signer tous les documents pertinents aux fins des présentes.

RÉSOLUTION 255-04-2014
ENGAGEMENT HORTICULTEUR
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU Qu'il est prévu procéder à l'embauche d'un horticulteur temporaire pour assister l'horticultrice en chef;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Michel Filion directeur des Ressources Humaines, Alain Dubois directeur du service des travaux publics et génie et Madame Dominique Guay horticultrice en chef;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : la Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Mathieu Lavoie pour occuper le poste temporaire d'horticulteur selon les conditions prévues à la convention collective des employés de la Ville de Saint-Sauveur présentement en vigueur et ce pour une période de 24 semaines.

RÉSOLUTION 256-04-2014
ENGAGEMENT MÉCANICIEN
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU Le départ à la retraite de Monsieur Robert Bélisle qui occupait le poste de mécanicien pour la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Michel Filion directeur des Ressources Humaines, André Dubois directeur du service des travaux publics et génie et Daniel Chartrand chef d'équipe atelier de mécanique;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : la Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Luc Lachaine pour occuper le poste de mécanicien permanent en à compter du 28 avril 2014 selon les conditions prévues à la convention collective des employés de la Ville de Saint-Sauveur présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 257-04-2014
ENGAGEMENT POMPIER-PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU Qu'il a été prévu de créer un poste temporaire pour une période de dix (10) mois de pompier préventionniste et pour la mise à jour du plan des mesures d'urgence;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Michel Filion directeur des Ressources Humaines et Gérald Plante directeur du service des incendies;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : la Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Lucka Plouffe pour occuper le poste de pompier préventionniste et pour la mise à jour du plan des mesures d'urgence selon les conditions prévues à l'entente de travail avec l'Association des pompiers Saint-Sauveur/Piedmont présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 258-04-2014
SOUPER BÉNÉFICE :
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 15 avril 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de 4 billets pour le souper bénéfice de la Société d'Histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le 10 mai 2014 et ce, à raison de 60 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 259-04-2014
DEMANDE AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU
QUÉBEC POUR L'EXEMPTION DE TAXES DE LA COOP
D'AQUEDUC O GRAND RUISSEAU

ATTENDU : La demande de la «Coop d'aqueduc O Grand Ruisseau» auprès de la Commission Municipale du Québec afin d'être reconnue aux fins de l'exemption de toute taxe foncière;

ATTENDU : Que la Commission municipale du Québec, en respect avec l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, doit consulter la municipalité locale;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur n'a aucune objection à l'exemption de taxes foncières pour la «Coop d'aqueduc O Grand Ruisseau» pour l'immeuble du 988 Arthur.

RÉSOLUTION 260-04-2014
DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE PROVINCIALE
JE TIENS À MA COMMUNAUTÉ,
JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur joigne sa voix aux milliers de personnes ayant signé la pétition dans le cadre de la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* qui vise à assurer un financement suffisant et récurrent aux organismes communautaires.

Nous croyons que la motion, adoptée le 14 mai 2013 par tous les partis de l'Assemblée nationale à l'effet de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux, ne doit pas tomber dans l'oubli et doit se concrétiser par des engagements clairs dans le prochain budget du gouvernement du Québec.

Les organismes communautaires autonomes sont indispensables et représentent un dernier filet social pour des milliers de personnes au Québec. Ils constituent des lieux privilégiés, enracinés dans leurs communautés, pour apporter des réponses aux besoins identifiés par les gens eux-mêmes.

En conséquence, ils doivent être reconnus par un financement adéquat en provenance d'un programme de subvention qui respecte la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

RÉSOLUTION 261-04-2014
AIDE FINANCIÈRE - TOURNOI DE GOLF
VILLE DE SAINTE-ADELE

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 15 avril 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf au profit d'organismes à but non lucratif de la

Ville de Sainte-Adèle qui se tiendra le 4 septembre 2014, et ce, à raison de 175 \$ le billet.

RÉSOLUTION 262-04-2014
TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 15 avril 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur qui se tiendra le 3 juin 2014, et ce, à raison de 170 \$ le billet (taxes en sus).

RÉSOLUTION 263-04-2014
117 À 121 DE L'ÉGLISE :
RÉNOVATION EXTÉRIEURE, PLANS 2014-082

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis pour la propriété du 117 à 121 de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-082, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 117 à 121 de l'Église.

RÉSOLUTION 264-04-2014
AJUSTEMENT QUOTE-PART POUR L'ENFOUISSEMENT,
LA COMPENSATION RIVIÈRE-ROUGE,
LA REDEVANCE AU MDDEFP
ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES

ATTENDU La facture émise par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge en date du 9 avril 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 15 avril 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer la facture de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de 41 111,11 \$ à titre d'ajustement de la quote-part de Saint-

Sauveur pour l'enfouissement, la compensation Rivière-Rouge, la redevance au MDDEFP et la disposition des matières.

RÉSOLUTION 265-04-2014
COURSE BOÎTE À SAVON

ATTENDU La demande du Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur pour tenir le 7 septembre 2014 leur course annuelle de boîte à savon;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur à tenir le 7 septembre 2014 leur course annuelle de boîte à savon sur la rue Vivianne de 8h00 à 16h00.

COMMENTAIRE 266-04-2014
CERTIFICAT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER
SELON LE CHAPITRE 13
DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS

Le chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige qu'une fois par année le trésorier dépose auprès du conseil un rapport des activités qu'il a effectuées durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente.

RÉSOLUTION 267-04-2014
ENGAGEMENT DIRECTEUR-ADJOINT
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU : Qu'il est prévu procéder à l'embauche d'un directeur-adjoint pour le service des travaux publics et génie poste vacant depuis novembre 2012 par un membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;

ATTENDU Les rencontres de sélection tenues par Messieurs Jacques Gariépy maire, Jean Beaulieu directeur général, Michel Filion directeur des Ressources Humaines et Alain Dubois directeur du service des travaux publics et génie;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : la Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Monsieur Daniel Boisvert pour occuper le poste de directeur-adjoint pour le service des travaux publics et génie débutant le 24 avril 2014 selon les conditions de travail prévues à la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Sauveur à l'échelon 16 de l'échelle salariale incluant quatre (4) semaines de vacances et ce dès la première année. L'embauche permanente de Monsieur Boisvert est conditionnelle à une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction.

RÉSOLUTION 268-04-2014
ENGAGEMENT EMPLOYÉS TEMPORAIRES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 22 avril 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Monsieur Yvan Bélanger soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 36 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$;

Monsieur Sébastien Thibault soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 32 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$;

Monsieur Vincent Poulain soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 32 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$;

Madame Nathalie Vocelle soit embauché à titre de journalier entretien de parcs pour une période de 24 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 18,01 \$;

Monsieur Jonathan Pleau soit embauché à titre de chauffeur pour une période de 32 semaines, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur au taux horaire de 21,06 \$.

RÉSOLUTION 269-04-2014
SOUPER BÉNÉFICE POUR LA FONDATION
POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 22 avril 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper au profit de la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides qui se tiendra le 1^{er} mai 2014 et ce, à raison de 100 \$ le billet (taxes incluses).

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 270-04-2014
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire